

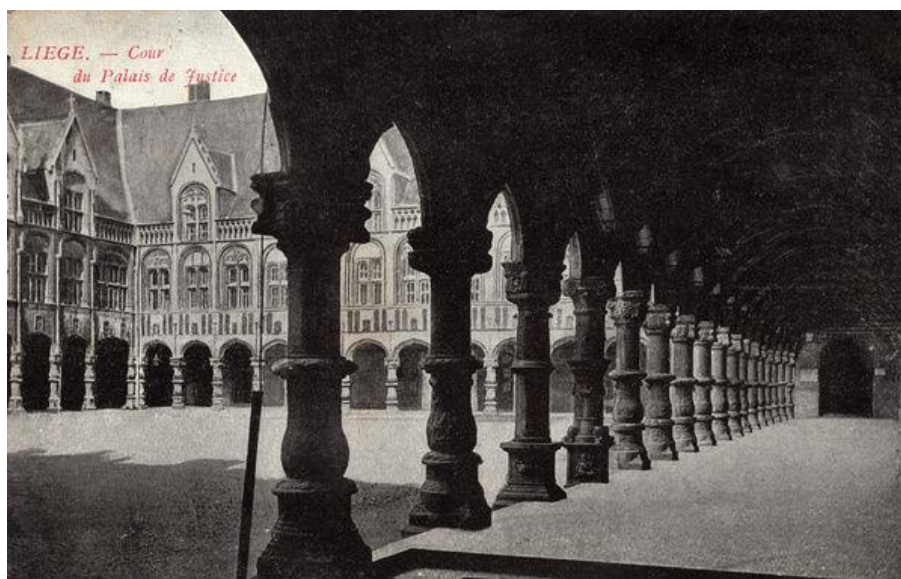
RÉGION

29/12/2020

LIÈGE - JUDICIAIRE

PAS MAL NOTRE JUSTICE EN BELGIQUE

Un psychologue, expert pour la justice liégeoise, inculpé et incarcéré pour viol



L'homme qui est sous les verrous, un Ansois de 43 ans, a été policier à la zone Ans-St Nicolas. En parallèle, il a repris des études qui lui ont permis de décrocher son diplôme de psychologue. Il a rejoint un cabinet d'excellente réputation, à Liège, où l'on peut imaginer que ses confrères sont sous le choc. Ainsi que l'indique sa page professionnelle « Facebook », il reçoit une patientèle privée et travaille aussi pour les expertises judiciaires dans les dossiers dont les victimes sont des enfants. Sur les réseaux sociaux, il partage

les conseils pour les auditions vidéo filmées, ainsi que des petits spots de prévention contre le harcèlement scolaire.

Comment cet homme se retrouve-t-il en prison ? Sa mise sous mandat d'arrêt, il y huit jours, ferait suite à une plainte pour viol déposée par une dame, majeure, qui aurait passé une soirée avec lui. La soirée se serait terminée dans une certaine intimité, et l'enquête devra établir si l'expert a posé des actes qui n'étaient pas consentis par la plaignante. L'accusation de viol, expose Me Masset qui défend le quadragénaire, « est totalement démentie ». L'avocat précise que la qualité du travail effectué par son client n'a « jamais été contestée », et il n'en dira pas plus.

Au parquet de Liège, le dossier fait l'objet d'une enquête « menée de manière tout à fait classique », déclare seulement le procureur de division Damien Leboutte qui, en raison du caractère délicat du dossier, se charge de le superviser. Si une expertise psychologique doit être réalisée auprès du quadragénaire, c'est à des experts venant de plus loin, par exemple de Bruxelles, que la mission sera confiée.

Ne devient pas expert judiciaire qui veut : il faut pour ce faire avoir une solide expérience et une formation spécifique. Ils sont environ 2000 à être reconnus comme tels en Belgique, tous domaines confondus, et leur rôle est très important pour aider les magistrats à trancher. Un expert comme l'Ansois mis sous mandat est appelé, par exemple, pour évaluer la crédibilité d'un enfant potentiellement victime d'abus.

L'enquête concernant cet expert n'est qu'aux prémises. Vendredi, il a sollicité sa remise en liberté devant la chambre du conseil mais elle ne lui a pas été accordée. Sa détention est confirmée pour un mois.